

Appel à candidature pour une résidence-mission

**Année scolaire 2025 – 2026
de février à mai 2026**

Dans le cadre du contrat local (100 %) éducation artistique et culturelle

**la communauté d'agglomération de la région de Château Thierry,
la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie d'Amiens,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne**

Lancent un appel à candidatures en direction de

**Tous les artistes pouvant être inspirés
Par la thématique « Cultivons le bonheur »**

En vue d'une résidence-mission menée à des fins
d'Éducation Artistique et Culturelle

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la
Région de Château-Thierry (CARCT)

1. Cadre de la résidence-mission

Animées par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, avec le rectorat de l'académie d'Amiens – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN Aisne) propose aux artistes et/ou collectifs d'artistes quel que soit leur domaine d'expression artistique trois résidences-mission.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie, prennent place dans le cadre du CLEA 100 % EAC de la CARCT et sont menées en faveur de toute la population de 0 à 25 ans et des adultes, mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescent·e·s et les jeunes adultes habitant·e·s, étudiant·e·s, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur l'agglomération, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Pour en savoir plus, vous êtes invités à vous rendre sur le site internet du contrat 100% EAC : www.100pour100eac-carct.fr

Les partenaires, précités, soutiennent ce contrat sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'il·elle·s soient professionnel·le·s de la culture, enseignant·e·s, animateur·rice·s, éducateur·rice·s, médiateur·rice·s, travailleurs sociaux, professionnel·le·s de la santé, etc.

Une résidence-mission repose :

-Sur une grande disponibilité de l'artiste résident·e, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnel·le·s en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescent·e·s et de jeunes adultes (enseignant·e·s, éducateur·rice·s, animateur·rice·s, professionnel·le·s de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.

-Sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident·e, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il·elle met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

C'est dans ce cadre que les partenaires précités ont souhaité proposer **trois résidences-missions** à des fins d'éducation artistique et culturelle à trois artistes, compagnies ou collectifs invité(e)s à venir résider sur le territoire et à expérimenter artistiquement et culturellement avec ses habitants et en particulier sa jeunesse.

La résidence-mission qui fait l'objet de ce présent appel à candidatures sera attribuée à un(e) artiste ou un collectif dont la recherche et la pratique peuvent s'inspirer de la thématique « **cultivons le bonheur** ».

Le bonheur, qu'il soit un doux murmure intérieur ou une explosion de joie partagée, chaque individu le perçoit, le ressent et le construit à sa manière, ou pas... Car le bonheur est une émotion profondément personnelle et unique. Dans un monde en constante évolution, prendre le temps de le cultiver est plus qu'une simple quête ; c'est un investissement collectif pour un avenir plus serein et inspirant.

Ainsi les axes de cette résidence mission pourraient être envisagés selon ces questionnements :

-La nature personnelle du bonheur : Comment chaque individu définit et ressent le bonheur ? Quelles sont les composantes du bonheur et comment cette perception évolue-t-elle au fil de la vie ?

-Les manifestations du bonheur : De quelles manières le bonheur intime s'exprime-t-il (gestes, émotions, créations) ?

-Le cultiver au quotidien : quelles sont les pratiques et rituels individuels nourrissants ? Dure-t-il dans le temps ?

-Le bonheur individuel et collectif : Comment le bonheur personnel interagit-il avec la dimension sociale ? L'effet inverse est-il possible ? Les émotions sont-elles contagieuses ?

-Résilience et bonheur face à l'adversité : Comment maintenir ou retrouver le bonheur face aux défis et aux épreuves de la vie ?

Si votre démarche artistique résonne avec cette thématique et que vous souhaitez explorer avec les habitants les multiples facettes du bonheur à travers votre pratique, nous vous invitons à soumettre votre candidature.

Cet appel s'adresse aux artistes de toutes disciplines souhaitant imaginer des projets qui sauront illustrer et interroger cette thématique du bonheur propre à chacun, mais aussi à la cultiver activement avec et auprès des habitants de notre territoire. Ce territoire, riche de sa diversité, incluant des individus issus de différents milieux sociaux et culturels, de tous âges, et résidant aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Les trois résidences-missions se dérouleront en même temps. Les deux autres appels sont lancés en direction de tous les artistes :

-La thématique « tous aux musées »

-La thématique « un territoire fantastique »

Il est porté à la connaissance de l'artiste-candidat·e que les interactions entre les trois résidences-mission, soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

Les partenaires du contrat local d'éducation artistique (100 % EAC) sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives de très nombreux acteurs locaux. Il est ici fait allusion aux équipes en responsabilité et en action au sein des structures culturelles implantées sur le territoire autant qu'aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc, mais aussi aux acteurs non forcément professionnels du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des trois présences artistiques attendues, leur permettant de rayonner au maximum.

2. A propos du présent appel à candidatures :

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry un(e) artiste ou un collectif appartenant au monde du spectacle, de la musique, du graphisme ou des arts plastiques qui puisse(nt) travailler en écho et correspondance sur la thématique « **cultivons le bonheur** ».

Contexte :

La Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry, avec ses paysages variés, ses richesses culturelles, et surtout la diversité de ses habitants, offre un terreau exceptionnel pour explorer le thème du bonheur.

Le bonheur d'un enfant en halte-garderie ou en école maternelle se manifeste souvent par le plaisir du jeu, ou la joie d'une nouvelle découverte. Il diffère grandement de la perception d'un collégien ou d'un lycéen, pour qui le bonheur peut résider dans l'appartenance à un groupe, la réussite d'un défi, ou les premières lueurs d'autonomie.

Il s'agira également d'aller à la rencontre des jeunes en décrochage ou éloignés de la culture, pour qui le bonheur pourrait être synonyme de reconnexion, de projet retrouvé ou d'encouragements vers de nouveaux chemins et perspectives. Les jeunes de l'IME (Institut Médico-Éducatif) ou les résidents de la Maison de Retraite, ainsi que les personnes en situation de handicap de l'APEI des Deux Vallées, développent d'autres approches du bonheur ancrés dans des besoins et des sensibilités spécifiques, souvent liées à l'inclusion, à l'attention reçue ou au partage. Tout comme dans le soin entendu dans son sens large.

Le bonheur peut aussi prendre le visage des personnes en réinsertion professionnelle de l'IRFA ou des chantiers de réinsertion du vieux château de Fère-en-Tardenois, pour lesquels l'activité professionnelle permet une plus grande confiance en soi, une dignité retrouvée, l'apprentissage de nouvelles compétences. De même, les personnes en apprentissage de la langue française ou en situation d'illettrisme trouveront leur bonheur dans la capacité à communiquer, à comprendre le monde, et à gagner en autonomie.

Enfin, Il est à considérer aussi les facteurs de bien-être permis pour les habitants de ce territoire par la proximité de marchés mettant à disposition divers produits locaux, autant de possibilités pour une alimentation saine et variée en circuit court, autre facette d'un bonheur.

Parallèlement, il revient de mentionner ce qui relève de la «santé culturelle», concept développé par Sophie Marinopoulos, répondant aux besoins fondamentaux des enfants, favorisant leur développement, leur curiosité et leur épanouissement. Les lieux culturels y prennent leur part, musées, bibliothèque, salle de spectacle, autant de moments permettant d'accéder à la culture, à l'apprentissage et au partage de connaissances.

Cette diversité de perceptions, allant du cœur de la ville centre aux zones parfois plus désertées par la culture, constitue la richesse de notre Communauté d'Agglomération.

Quelles peuvent être les différentes formes et les différents lieux du bonheur pour les habitants de l'agglomération de la région de Château-Thierry ? La résidence-mission permettra de l'explorer.

1. Profil recherché

L'artiste ou la compagnie doit :

Suivre une démarche, une recherche et une production qui s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine, et pouvant relever de tous domaines artistiques, invité.e à s'inspirer de la thématique « Cultivons le bonheur ».

Les artistes candidat.e.s s'attacheront ainsi à présenter leur projet en précisant l'articulation entre le territoire, sa géographie, son histoire, et la thématique proposée.

L'artiste, étant français.e ou étranger.e, a déjà à son actif une production artistique conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il-elle est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle. Il-elle maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste est appelé.e à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. L'artiste doit être autonome dans ses déplacements et, idéalement, disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. Si tel n'est pas le cas, l'artiste s'engage à trouver des solutions alternatives, en dialogue avec la collectivité.

2. Enjeux et objectifs de la résidence-mission dans le cadre du 100% EAC

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public âgé de 0 à 25 ans prioritairement. Ces actions, se menant en temps scolaire ou hors temps scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre. Elles peuvent avoir lieu au sein d'établissements scolaires, de centres de loisirs, ainsi que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste résident et à ses partenaires locaux. Parallèlement à ces publics prioritaires, les propositions doivent aussi toucher des groupes d'habitants sur tous leurs temps de vie, auprès de groupes d'adultes ou dans le cadre de projets intergénérationnels.

Ces objectifs sont :

-Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau d'associations, de professionnels du social ou de l'éducatif, d'établissements scolaires,

- Favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle,
- Leur permettre de s'approprier les ressources culturelles présentes ou proposées, leur faisant ainsi porter un regard neuf sur leur environnement,
- Sensibiliser les jeunes à la richesse et à la diversité des formes artistiques des arts graphiques,
- Sensibiliser l'entourage familial des enfants et des jeunes à la culture et ainsi, réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture,
- Contribuer ainsi au développement culturel et artistique du territoire,
- Enrichir les connaissances des habitants.

* Les candidat(e)s sont invité(e)s à prendre connaissance du document annexe [« qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) à télécharger en bas de page sur le site de la DRAC Hauts de France.

3. Calendrier de la résidence

La période de La résidence-mission à proprement parler, à proprement parler, est prévue **du 10 février au 29 mai 2026**. Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, dont dix-sept semaines de présence effective (soit un total de 90 jours) à repartir sur la période de résidence, semaine d'immersion incluse.

La résidence-mission s'organise de la manière suivante :

-Découverte / immersion

Une phase de découverte, du 24 novembre au 28 novembre 2025 est proposée en amont du démarrage des grandes phases de la résidence afin que les artistes retenu-e-s puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et rencontrer les opérateurs culturels afin d'envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. **Un temps de rencontre préalable avec les équipes pédagogiques est prévu lors de cette semaine.**

Les artistes sont invité-e-s dans ce cadre à participer à une ou des réunions dites de « **1^{ère} rencontre** » destinée(s) aux enseignant-e-s du premier et second degré, mais aussi d'autres professionnels-démultiplicateurs comme les éducateur·rice-s, les animateur·rice-s, les professionnel·le-s de la culture, d'autres artistes, les professionnel·le-s de l'action sociale, de la santé, de la justice, des collectivités, etc., de faire connaissance, de manière approfondie, avec les artistes- résident-e-s et leur travail.

Cela revêt souvent la forme d'une rencontre atypique, très illustrée, inventive, à forte teneur artistique et laisse une part importante à l'échange. Ces temps facilitent énormément la constitution par ces différents professionnel·le-s d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

-Déploiement de la résidence mission.

Au cours d'une seconde phase d'une durée de 16 semaines **du lundi 10 février au vendredi 29 mai 2026**, les artistes rencontrent des équipes d'enseignant-e-s et/ou des équipes de professionnel·le-s de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateur·rice-s, éducateur·rice-s,

médiateurs·rice·s, professionnel·le·s de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être déjà prétextes à expérimentation/proposition artistique de la part des artistes résident·e·s.

Les équipes rencontrées sont également invitées en ces moments de prise de contact à présenter aux artistes accueilli·e·s en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescent·e·s et les jeunes adultes dont elles ont la charge à un moment ou à un autre de leurs différents temps. Enfin, elle permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnel·e·s ont la responsabilité.

4. Conditions financières

Les contributions respectives de la communauté de communes d'Agglomération de la région de Château-Thierry Thierry (ainsi que des communes souhaitant participer à l'éducation artistique et culturelle à hauteur d'un euro par habitant), la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros pour 17 semaines :

-Allocation calculée sur la base de 705.88 euros net par semaine,

-Quatre mensualités de 2 823.53 euros net, couvrant la période des 16 semaines de résidence mission,

-Une mensualité de 705.88 euros net, couvrant la semaine de découverte en amont de la résidence mission,

-Le tout constituant 12 000 euros net

Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

S'il s'agit d'un duo ou d'un trio d'artistes, la rémunération est ajustée à une rémunération et demie, soit 18 000 euros net pour 17 semaines (soit 1 058.82 euros net par semaine), avec un coût employeur ne pouvant excéder 36 000 euros.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

-Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps

scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels »,

-La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. L'Artiste peut ajouter dans son budget prévisionnel une annexe incluant ce type de propositions. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

La Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry prend en charge également:

-Deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) : correspondants à la semaine d'immersion et à la période de déploiement.

-Un forfait de 1200 TTC pour couvrir ses frais de déplacement (carburant) lors du temps de résidence. Les autres voyages et déplacements de l'artiste sont à sa charge.

-L'hébergement de l'artiste sur le territoire au sein de logements appartenant à la communauté d'agglomération

-A noter que les frais liés aux repas sont à la charge de l'artiste.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

5. Présentation du territoire d'action et des partenaires locaux

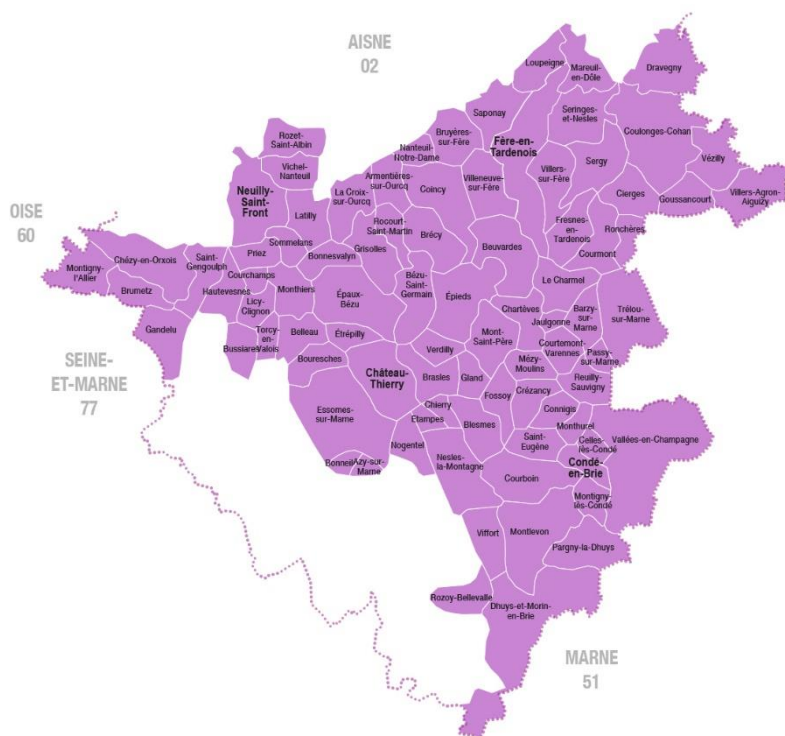
Situé dans le sud de l'Aisne, à une heure de Paris et à quarante minutes de Reims, le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) constitue un espace de transition entre l'Île de France et le grand est. Son environnement fortement boisé, ses vignobles de champagne et la rivière Marne lui confèrent un caractère particulier et atypique de « ville à la campagne » qui invite à la promenade et à la détente.

Résolument engagé dans une démarche globale de développement durable, le territoire mise sur le développement touristique, grâce à son riche patrimoine médiéval, ses musées et son environnement préservé, et sur une économie tournée autour de l'industrie, d'un artisanat du bâtiment dynamique et d'une agriculture diversifiée.

La CARCT est issue de la fusion (résultant de la loi NOTRé) au 1er janvier 2017 des anciennes Communautés de Communes de la Région de Château-Thierry, du Canton de Condé-en-Brie, du Tardenois, et de 21 communes de l'Ourcq et du Clignon.

Cette nouvelle organisation et ce nouveau périmètre vont permettre, à terme, d'avoir une action publique renforcée, plus homogène et plus performante ; notamment en termes d'accès à la culture, qui, sur un territoire rural et aussi étendu, est forcément problématique.

Le territoire de la CARCT comporte maintenant 87 communes et 54700 habitants :



Armentières-sur-Ourcq, Azy-Sur-Marne, Barzy-sur-Marne, Belleau, Beuvarde, Bézu-Saint-Germain, Blesmes, Bonneil, Bonnesvalyn, Bouresches, Brasles, Brécly, Brumetz, Bruyère-sur-Fère, Bussières, Celles-Les-Condé, Chartèves, Château-Thierry, Chézy-en-Orxois, Chierry, Cierges, Coincy, Condé-en-Brie, Connigis, Coulonges-Cohan, Courboin, Courchamps, Courmont, Courtemont-Varennes, Crézancy, Dhuys et Morin-en-Brie, Dravegny, Epaux-Bézu, Epieds, Essômes-sur-Marne, Etampes-sur-Marne, Etrépilly, Fère-en-Tardenois, Fossoy, Fresnes-en-Tardenois, Gandelu, Gland, Goussancourt, Grisolles, Hautevesnes, Jaulgonne, La Croix-sur-Ourcq, Latilly, Le Charmel, Licy-Clignon, Loupeigne, Mareuil-en-Dôle, Mézy-Moulins, Mont-Saint-Père, Monthiers, Monthurel, Montigny-lès-Condé, Montlevon, Nanteuil-Notre-Dame, Nesles-la-Montagne, Neuilly-Saint-Front, Nogentel, Pargny-La-Dhuys, Passy-sur-Marne, Priez, Reuilly-Sauvigny, Rocourt-Saint-Martin, Ronchères, Rozet-Saint-Albin, Rozoy-Belleville, Saint-Eugène, Saint-Gengoulph, Sergy, Sommelans, Torcy-en-Valois, Trélou-sur-Marne, Vallées-en-Champagne, Verdilly, Vézilly, Vichel-Nanteuil, Vifort, Villeneuve-sur-Fère, Villers-Agron-Aiguizy, Villers-sur-Fère

Elle est traversée par deux circonscriptions scolaires : Château-Thierry et Villers-Cotterêts.

Cela représente :

23 écoles maternelles dont 3 privées

39 écoles primaires dont 3 privées

6 collèges dont 1 privé

3 lycées dont 1 privé

1 lycée agricole et vinicole

Pour un total de près de 11 000 élèves scolarisés sur l'ensemble de la communauté d'agglomération.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs il existe, sur le territoire de l'agglomération, des associations et structures dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes candidat(e)s :

Citons sans être toutefois exhaustif :

La Mission Locale, les centres sociaux, les accueils de loisirs, le centre hospitalier, le centre pénitentiaire, les IME, le foyer de l'enfance...

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, il peut être également pris appui sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont de fait, les partenaires incontournables des résidences-mission d'éducation artistique et culturelle déclinées sur le territoire.

Ces structures sont notamment :

Le Musée du trésor de l'Hôtel-Dieu, la médiathèque Jean Macé, L'Echangeur, la Biscuiterie, le Silo U1, la compagnie Théâtre, le Palais des rencontres, la Galerie 16-21 dans le Lycée Jean de La Fontaine à Château-Thierry, la Maison de Camille et Paul Claudel à Villeneuve-sur-Fère, le musée de la Mémoire de Belleau, le centre culturel Camille Claudel, la compagnie ALIS à Fère-en-Tardenois, Lizières et les éditions Cours Toujours à Epaux-Bézu, le théâtre de la Mascara à Nogent-l'Artaud.

Le patrimoine local :

Notre Communauté d'Agglomération possède un patrimoine riche, et fut le berceau d'artistes connus aujourd'hui dans le monde entier.

On sait le sud de l'Aisne habité depuis des millénaires, les polissoirs de Mézy-Moulins et Neuilly-Saint-Front, ainsi que les dolmens de Cierges et Arcy-Ste-Restitue, datant du néolithique, nous le confirment. De même que la haute pierre du « Grès qui va boire », située à Fère-en-Tardenois, qui inspira un poème à Paul Claudel, et qui est très probablement un menhir.

Plus tard, au V^{ème} siècle, Clovis entreprit la conquête de la région. C'est de cette époque que date le rocher gravé de Brécly, aussi appelé l'abri du guerrier franc. Au début du moyen-âge, l'occupation du territoire est difficilement lisible et il faut attendre le IX^{ème} siècle pour que soit érigées des constructions encore debout aujourd'hui, avec les remparts du château médiéval de Château-Thierry. La forteresse connut de nombreuses modifications au cours des siècles avant de prendre le statut de bien national à la révolution et d'être vendu en tant que carrière de pierre. Il ne reste également que les vestiges du château de Fère-en-Tardenois construit entre le XIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle dont la démolition remonte aussi à la révolution française. Quant au château de Condé-en-Brie, berceau des princes de Condé, sa construction débuta au XII^{ème} siècle, mais ne sont principalement visibles aujourd'hui que les modifications datant de la Renaissance.

L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry est lui aussi toujours debout. Il fut fondé en 1304 par la reine Jeanne de Navarre, puis reconstruit au XIX^{ème} siècle pour lui donner l'aspect que nous connaissons aujourd'hui. Il abrita l'hôpital jusqu'en 1988 avant de devenir un musée où sont exposées les nombreuses œuvres d'art ayant appartenu à la communauté des sœurs Augustine.

L'Histoire plus récente du territoire est fortement marquée par les guerres successives, en particulier la Première Guerre Mondiale qui toucha durement le département de l'Aisne. Les deux grandes nécropoles de Seringes-et-Nesles et de Belleau accueillent les soldats américains morts au combat. Plusieurs monuments ont été érigés en hommage aux morts de la grande guerre, notamment le monument américain de la cote 204 qui surplombe Château-Thierry, et les Fantômes, sculpture monumentale de Landowski érigée près d'Oulchy-le-Château. Le musée de la Mémoire de Belleau accueille des expositions temporaires consacrées à la première guerre mondiale.

De très nombreuses églises sont classées ou inscrites sur la liste des monuments historiques, ainsi que des halles et des lavoirs qui auraient mérité d'être évoqués dans ce paragraphe non exhaustif. Le patrimoine culturel immatériel participe également beaucoup à l'identité de ce territoire qu'il faut écouter, boire et manger autant que regarder, et qui est construit par ses artistes et ses artisans, autant que par l'ensemble de ses habitants.

Pour rappeler quelques artistes, Jean de la Fontaine est le plus illustre des Castelthéodoriciens (les habitants de Château-Thierry). Ses fables sont encore apprises par des générations d'écoliers et son univers reste une grande source d'inspiration pour de nombreux artistes.

Deux autres grands artistes de renommée mondiale virent le jour sur le territoire : Camille Claudel est née à Fère-en-Tardenois, et Paul Claudel est né quelques kilomètres plus loin, à Villeneuve-sur-Fère où se trouve aujourd'hui un musée qui leur est consacré, situé dans la maison d'enfance de la sculptrice et de l'écrivain. La vie et l'œuvre des artistes y sont évoquées, ainsi que le lien très fort qui les unit à la terre du Tardenois, ses habitants, son patois, ses paysages et ses légendes, telle que celle du site

fascinant de la Hottée du diable, toute proche. Ce territoire a façonné leur sensibilité artistique, et il transparaît jusque dans leurs œuvres. Citons aussi dans cette ville, la présence de la famille Moreau-Nélaton, dont la peintre et céramiste Camille Moreau-Nélaton qui renouela l'art de la céramique par ses motifs japonisants inspirés de la nature, au destin tragiquement romanesque, décédée dans l'incendie du Bazar de la Charité en 1897.

Le sud de l'Aisne, et plus précisément la vallée de la Marne furent également le sujet de nombreux tableaux du peintre Pierre Ladureau, qui réalisa notamment une grande fresque dans l'une des salles de l'ancienne maternité de l'Hôtel-Dieu.

Moins connu, mais ayant eu une vie très romanesque, le comte Henry de la Vaulx fut un Axonais haut en couleur. Auteur de roman d'aventure, et aventurier lui-même, il était un disciple de Jules Verne, ainsi qu'un grand aéronaute.

Enfin, s'il n'est pas né dans le sud de l'Aisne, le grand saxophoniste Camerounais Manu Dibango y a passé une partie de sa jeunesse et de ses études. De son propre aveu, ce furent des années marquantes de sa vie puisque c'est à cette époque qu'est née sa passion pour le jazz.

Accompagnement

C'est la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry qui, dans le cadre du 100% EAC, et en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, a accepté d'être l'opératrice de l'action.

A ce titre, elle :

- Accompagne l'artiste-résident(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire,
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- Organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- Veille particulièrement à la diffusion maximale du travail de l'artiste, tout au long de la résidence sur l'entièreté du territoire d'action,
- Facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'Education Nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- Facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,

-Assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

-Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc.,

-De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle,

-Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture,

-Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain,

-De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

6 .Faire acte de candidature

Les artistes intéressé(e)s par cette offre sont invité(e)s, avant toute chose :

-A prendre connaissance du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

-A bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 5 de ce présent appel à candidature « Le territoire d'action et les partenaires locaux »

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause. Et si tel est le cas, la démarche est la suivante : il suffit d'adresser, **par envoi électronique uniquement**, sous format pdf.

Un dossier comprenant :

-Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que proposent d'emprunter l'artiste en vue de la réalisation de gestes artistiques,

-Un curriculum vitae,

-Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique et présentant également certaines actions d'EAC déjà réalisées,

-Une liste des œuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant le temps de résidence. Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence,

-Un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur

Uniquement à l'adresse suivante :

philippine.devos@carct.fr

En précisant dans l'objet du mail :

Résidence « Cultivons le bonheur » //suivi de votre nom

Date limite de candidature :

7 septembre, minuit

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du 100% EAC.

En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter leur démarche artistique et leurs intentions aux membres du jury **durant la semaine 40**, en visioconférence. Il est donc impératif que l'artiste soit disponible à cette période (un candidat non disponible ne pourra être sélectionné).

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Le nom de l'artiste retenu(e) sera annoncé **début octobre, au plus tard**.

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

Philippine Devos, coordinatrice du 100% EAC

07 60 81 20 19 // philippine.devos@carct.fr